

PROVINCE DE QUÉBEC,
Ville de Sainte-Marie,
Le 24 septembre 2008.

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil de la Ville de Sainte-Marie, tenue le vingt-quatrième jour du mois de septembre de l'an deux mille huit, à la salle du conseil de l'édifice de l'hôtel de ville à 18 h 00.

Sous la présidence de monsieur le maire suppléant Rosaire Simoneau,

Étaient présents : les conseillers : Christian Laroche,
Patrice Cossette,
Yves Chassé,

Étaient absents : le maire : Harold Guay,
la conseillère : Mélanie Boissonneault,
le conseiller : Paulin Nappert,

formant quorum de ce conseil.

VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

2008-09-453

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

En conséquence,

Il est résolu unanimement :

QUE le tout est conforme et qu'ils procéderont tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

Questions de
l'auditoire

Aucune personne n'assiste à la séance. Aucune question n'est posée.

2008-09-454

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE SUR LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE / ENGAGEMENT DE LA VILLE À RÉALISER EN PARALLÈLE LES TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU POSTE DE POMPAGE CHASSÉ ET LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU POSTE DE POMPAGE BARONET

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a fait une demande afin d'obtenir un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour la construction de l'usine de production d'eau potable;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette demande, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs exige que la Ville s'engage à réaliser en parallèle les travaux de renforcement du poste de pompage Chassé et les travaux de réfection du poste de pompage Baronet et ce, avant la mise en service de l'usine de production d'eau potable;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Yves Chassé**,
Appuyé par le conseiller **Patrice Cossette**,

QUE la Ville de Sainte-Marie s'engage auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs à réaliser en parallèle les travaux de renforcement du poste de pompage Chassé et les travaux de réfection du poste de pompage Baronet et ce, avant la mise en service de l'usine de production d'eau potable.

Adopté à l'unanimité.

2008-09-455

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE SUR LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE / ENGAGEMENT DE LA VILLE CONCERNANT L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES CITOYENS QUI NE POURRONT PLUS ÊTRE DESSERVIS PAR LA CONDUITE D'AMENÉE EN PROVENANCE DE L'USINE SAINT-GABRIEL

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a fait une demande afin d'obtenir un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour la construction de l'usine de production d'eau potable;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette demande, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs exige que la Ville s'engage à maintenir l'alimentation en eau potable des citoyens qui ne pourront plus être desservis par la conduite d'amenée en provenance de l'usine Saint-Gabriel;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Christian Laroche**,
Appuyé par le conseiller **Yves Chassé**,

QUE la Ville de Sainte-Marie s'engage auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs à maintenir l'alimentation en eau potable des citoyens qui ne pourront plus être desservis par la conduite d'amenée en provenance de l'usine Saint-Gabriel.

Adopté à l'unanimité.

Questions de
l'auditoire

Aucune question n'est posée.

Levée de
l'assemblée

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 18 h 04.

Me Hélène Gagné, OMA
Greffière.

Rosaire Simoneau,
Maire suppléant.



Maire.